

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 19 juin 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/045/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 2ème répartition 2025.

25-42332-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en organisant des fêtes de quartiers sur l'ensemble du territoire communal. Elle souhaite ainsi soutenir des acteurs associatifs qui développent des animations locales concourant à favoriser le vivre ensemble, la mixité et l'intergénérationnalité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 240 500 Euros (deux cent quarante mille cinq cents Euros), dont 14 000 Euros (quatorze mille euros) pour des associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur intervenant pour l'organisation des fêtes de quartiers, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossiers n°	Objet de la demande	Montant en Euros
22480	Synergie Family pour le CS La Rouguiere	4-6 rue Berthelot 13014 Marseille	00015921	Fêtons les 10 ans de la gazette habitant de la Rouguière 2025	8 000
025607	Institut de Formation , d'Animation et de Conseil IFAC pour St Barnabé / La Fourragère	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnières sur Seine	00015631	Fête de Quartiers - St-Barnabé - Journée des familles -	6 000

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 240 500 Euros (deux cent quarante mille cinq cents Euros), dont 14 000 Euros (quatorze mille euros) pour des associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.2, sous-chapitre 020 service 03032, Programme 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**